

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION AD HOC

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

HUITIEME LEGISLATIVE

**LES REMOUS SOCIAUX LIES A L'EDUCATION ET AU
COÛT DE LA VIE**

AVIS

Adopté, le 10 Juin 1999

(Question dont le Conseil Economique et Social s'est saisi conformément à l'article 26 du Règlement Intérieur)

Conformément aux dispositions de l'article 26 de son règlement intérieur, le Conseil Economique et Social a choisi de réfléchir sur les remous sociaux liés à l'Education et au Coût de la vie en Côte d'Ivoire.

Une commission ad hoc a été chargée de conduire cette réflexion par les Conseillers Economiques et Sociaux, réunis en Assemblée Plénière le 26 Mai 1999.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

APRES AVOIR ENTENDU le rapport présenté au nom de la commission ad hoc par le Professeur KOPY Assa Théophile, Rapporteur Général de la commission, présidée par Madame le Professeur Gladys-Rose ANOMA, Vice-Présidente du Conseil Economique et Social.

PORTE à la connaissance du Gouvernement les observations et les suggestions que ce sujet appelle de sa part.

CONSIDERANT :

- les efforts du Gouvernement et des Institutions en charge de la formation de la Jeunesse par la voie du dialogue ;
- l'échec de ces efforts ;
- le climat de violence qui entoure les manifestations liées aux remous de l'Education et leur tendance à la radicalisation ;
- la dégradation du système de formation scolaire et universitaire, conséquence, des turbulences de ce système depuis 1990 ;
- le développement de remous sociaux liés au décalage entre le pouvoir d'achat des Ivoiriens et les prix des denrées et services de première nécessité ;

- les menaces que fait courir à la société ivoirienne le développement simultané de remous dans deux secteurs très sensibles de la vie économique et sociale de la Côte d'Ivoire ;

- l'attachement viscéral des Ivoiriens à l'idéal de paix par le dialogue ;

- la tendance de certains citoyens à manifester leur intolérance par des actions violentes à caractère isolé pour le moment ;

- l'exploitation politique qui est faite des remous sociaux à la veille des importantes échéances électorales de l'an 2 000.

ESTIME,

le moment venu de prendre des décisions courageuses pour juguler la crise du système de formation scolaire et universitaire et les effets pervers des variations incontrôlées des prix des denrées et services de première nécessité.

SUGGERE,

1°) AU PLAN GÉNÉRAL :

- le réarmement moral et civique de la société ivoirienne comme un pré-requis pour juguler la crise de l'Education ;

- l'institutionnalisation de journées de dialogue social au-delà des clivages politiques partisans pour discuter des problèmes de société menaçant la cohésion nationale ;

- la mise en oeuvre d'une politique de communication plus efficace entre Gouvernants et Gouvernés ;

- l'exercice systématique d'une politique de suivi-évaluation de toutes les décisions et projets conçus et mis en oeuvre par le Gouvernement et ses démembrements.

2°) AU PLAN DES REMOUS SOCIAUX LIÉS À L'ÉDUCATION

A court terme

- la création d'un forum national de la jeunesse pour mieux cerner les préoccupations de toutes les catégories de jeunes et d'anticiper les solutions ainsi qu'une charte nationale de la jeunesse fondée sur un système de valeurs partagées par tous ;

- la réinstauration du service civique et du service militaire national pour les jeunes ;

- la décision par les Autorités académiques là où il est impossible de valider une année normale de formation, de l'année blanche et ou de la fermeture.

A moyen terme

- la création d'un Observatoire de l'École pour suivre l'application des décisions prises, pour mieux cerner les problèmes et anticiper les solutions ;

- la promotion des nouvelles technologies de l'information pour accroître les capacités et la qualité de la formation ;

- la promotion de la culture démocratique et civique, singulièrement en milieu étudiant ;

- le renforcement de la décentralisation avec la création d'Universités de taille plus facilement gérable ;

- les moyens plus accrus consacrés à la pédagogie, par rapport à ceux des infrastructures ;

- la facilitation par l'Etat, de la création d'Universités privées dans un esprit d'émulation ;

- une plus grande autonomie financière des Universités afin de les doter de moyens capables d'assurer leur image de marque et leur fonction dans la société ;

- une base de préférences nationales codifiées afin de prendre la juste mesure des actions les plus appropriées.

3°) AU PLAN DES REMOUS LIÉS AU COÛT DE LA VIE

- l'adoption d'une charte des consommateurs définissant autant que possible, les droits fondamentaux des consommateurs et les règles régissant les rapports d'une part entre ces derniers et l'Administration et d'autre part entre les producteurs et les distributeurs ;

- une loi portant agrément des associations de consommateurs ainsi que les conditions requises «pour ester» devant les juridictions en se portant partie civile, notamment dans le cadre des recours contre les abus et les fraudes et la réparation des torts ;

- une loi sur le Droit à l'Information et à la Protection du Consommateur, notamment en matière financière (contrats d'adhésion, crédits à la consommation, loteries, modification de la définition du taux d'intérêt légal) ;

- l'institution d'une Délégation interministérielle de la consommation regroupant les départements du Commerce, de l'Industrie, des Finances, du Logement, des Transports, de l'Information et du Plan de l'énergie, chargée de connaître toutes les questions relevant de la consommation ;

- une promotion des associations de consommateurs spécialisées dans tous les domaines de la vie économique, afin de leur permettre de mieux appréhender les réalités qui se présentent dans chaque secteur d'activité ;

- l'éducation et la formation à grande échelle, des populations rurales, notamment les femmes et les jeunes, en vue de mettre sur le marché national et international des produits de contre-saison ;

- la création d'un Conseil National de la consommation.